



CONTRAT de PENSION

CHALET POUR CHAT

- Le Lapis-Lazuli => 15€/nuit (formule familiale 25€/nuit)
- L'Émeraude => 15€/nuit (formule familiale 25€/nuit)
- La Citrine => 15€/nuit (formule familiale 25€/nuit)
- L'Améthyste => 15€/nuit (formule familiale 25€/nuit)
- Le Rubis => 40€/nuit (Formule XL)
- La Topaze => 15€/nuit (formule familiale 25€/nuit)

- Cocher si vous choisissais la formule familiale (2 chats)

Cocher votre ou vos choix

CHALET POUR CHIEN

- L'Amazonite => 25€/nuit (formule familiale 35€/nuit)
- Le Grenat => 18€/nuit
- La Perle => 20€/nuit
- La Tanzanite => 20€/nuit (formule familiale 30€/nuit)
- Le Jade => 20€/nuit (formule familiale 30€/nuit)

- Cocher si vous choisissais la formule familiale (2 chiens)

Cocher votre ou vos choix

Retrouver toutes les informations concernant nos chalets sur notre site

www.leschaletsdeselfes.fr ou par téléphone au 06 63 38 70 27

OPTIONS – REMISE FIDELITE

- Option Récupération et/ou Restitution : 12€ par déplacement (formule familiale 2 animaux 20€ par déplacement)
- Administration de médicament (sur ordonnance uniquement) : sur devis en fonction du type de soin : _____
- Pour les longues périodes en dehors des vacances scolaires (+ de 4 semaines) tarifs sur demande
- Période Estivale du 01 Avril au 30 Septembre inclus.

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

LUNDI/VENDREDI 10H – 12H et 16H – 18H
SAMEDI 10H – 12H

COMMENT RESERVER

Nous appeler pour valider la disponibilité et les horaires de rdv pour l'arrivée et le départ.

Envoyer (poste ou email) sous 3 jours ce document rempli et signé accompagné du chèque des arrhes de 30% (libellé du chèque : Nelly Touzeau) ou via virement voir rib ci-joint.

RESERVATION DE VOTRE SEJOUR

Nom, Prénom : _____

Rue : _____

Code postal, ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom du ou des animaux _____

Les arrivées et departs sont UNIQUEMENT sur rdv, l'heure ayant été validée avec nous en amont obligatoirement.

Jour d'arrivée : Horaire souhaitée à valider (obligatoire):

Jour de départ : Horaire souhaitée à valider (obligatoire):

_____ Nuit(s)(chaque journée commencée est due) X _____ €(prix selon formule choisie) + _____ €(déplacement(s)) = _____ €

le chèque sera encaissé en cas d'annulation (voir conditions d'annulation dans le règlement)

Nous faisons appel à vous pour nous aider au travers d'une participation financière sous forme de don, du montant de votre choix afin de contribuer et de soutenir notre cause. Toutes les sommes récoltées seront données à l'association "Coup de Patte" de Ploërmel. Merci à vous _____ €

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par le Domaine "Les Chalets des Elfes" ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

SIGNATURE :

POUR L'ARRIVEE DE VOTRE CHAT OU DE VOTRE CHIEN, N'OUBLIEZ PAS :

- Le contrat rempli et La fiche d'info de votre animal
- Le carnet de santé justifiant des vaccins à jours (leucose, coryza, typhus) et vermifuge/pipette antiparasitaire daté de – de 1 mois
- Le solde de la pension (Espèces, chèque ou CB)
- Le chèque de caution de 250 € pour les éventuelles dégradations.
- Le nom de l'animal doit figurer sur tous les objets que vous souhaitez emmener (couchage, jouet, sac d'alimentation)

Nelly Touzeau, Les Chalets des Elfes – 2A La Bossardaie 56800 AUGAN – SIRET 897 999 181 000 18



Les Chalets des Elfes

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les horaires d'arrivée et de sortie de votre animal seront fixés lors de la réservation. Le tarif journalier est pour 24h00 à compter de l'heure d'arrivée. Si vous désirez dépasser ces 24h00, les heures supplémentaires seront facturées au tarif horaire de la garde de jour. Le respect de ces horaires est fortement souhaité afin de vous accueillir au mieux et de pouvoir également faire le bilan du séjour de votre animal.

Pour réserver vous devrez télécharger ce règlement intérieur et le signer, ainsi que le contrat de réservation. Le tout sera renvoyé à la pension accompagné de 30 % d'arrhes à l'ordre de Mme Touzeau Nelly.

Un chèque de caution de 250 euros doit accompagner le contrat pour les dégradations éventuelles de votre animal sur les bâtiments intérieurs et extérieurs ainsi que les parcs extérieurs.

La facturation du séjour commence à partir de l'heure d'arrivée prévue de l'animal jusqu'à l'heure prévue du jour de sortie. (Dépassement de l'heure sans prévenir la pension la veille = ½ journée en plus).

Le propriétaire ne retirant pas son animal à la date prévue, sans avoir averti la pension au moins 24h00 avant, devra régler le supplément au tarif horaire de la garde de jour. (soit 24h00 = 36€).

Si exceptionnellement le propriétaire prévient de son retard, au moins 24h00 à l'avance, une majoration de 10% sur le tarif journalier sera appliquée.

Pour les chiens, les femelles en chaleur ne sont pas acceptées. Dans le cas où les chaleurs se déclenchent lors du séjour, un supplément de 30 € par jour sera facturé ainsi que tout dégât engendré par ceci.

Pour les chats et les chiens, il est préférable qu'ils soient stérilisés, et dans le cas contraire cela dépendra de la disponibilité.

Dans le cas où le propriétaire ne vient pas chercher son animal lui-même, il devra le signaler en le déposant, et donner toutes les références nécessaires pour qu'il n'y ait pas d'erreur possible, ou présenter la personne qui viendra chercher l'animal.

L'animal doit arriver avec son carnet de santé (à jour des vaccins nécessaires)

Pour le chien : leptospirose, maladie de carré, hépatite, parvovirose, toux du chenil.

Pour le chat : Typhus, Corysa, Leucose.

Votre animal devra avoir bénéficié d'un traitement contre les parasites internes (vermifuge) et contre les tiques, puces et moustiques. Ils devront aussi avoir leur carte de tatouage ou celle de la puce électronique.

Nos clients s'engagent à nous communiquer dans le contrat les risques que peuvent présenter leurs chiens dans tous les domaines, notamment caractériel, physiologique (agressivité, chaleur, fugueur, aboiement intempestif, maladie...)

Pour les chiens de 2ème catégorie : Attestation d'assurance, déclaration en Mairie, et permis de détention sont obligatoires.

Si l'animal a des problèmes de santé, ils doivent être signalés à son arrivée accompagné du traitement qui lui est nécessaire. Si l'animal a une pathologie grave, cardiaque, etc., pouvant induire un décès lors de son séjour à la pension, le propriétaire décharge toute responsabilité vis-à-vis de la pension.

En cas de décès, l'autopsie de l'animal sera faite obligatoirement par l'un des vétérinaires de la clinique vétérinaire de la pension. Si une intervention vétérinaire s'impose, le propriétaire autorise le responsable de la pension canine à transporter l'animal dans son propre véhicule.

Sauf traitement en cours par un autre vétérinaire de la région, la pension fait soigner les chiens par la Clinique vétérinaire de St Marcel auprès du Docteur Solans Daniel. Quelque soit le choix de l'intervenant, les frais kilométriques et vétérinaires, restent à la charge exclusive du propriétaire, facture à l'appui.

Les animaux gravement malades durant leur séjour sont placés à la clinique vétérinaire de St Marcel auprès du Docteur Solans Daniel jusqu'au retour du propriétaire si nécessaire et ce aux frais de celui-ci. (Qui bien sûr est informé par téléphone). Si la présence de parasites internes est détectée dans les selles de l'animal, un vermifuge lui sera administré et ce, à la charge du propriétaire.

La pension se décharge de toute responsabilité pour un accident produit et subi par un chien fugueur à l'extérieur de la pension. Le propriétaire d'un chien fugueur doit le signaler lors son l'arrivée, ainsi que sa capacité à sauter plus de 1.8 m de haut.

L'assurance responsabilité civile de la pension couvre les dégâts causés par tout chien envers un tiers dans l'enceinte de la pension. Cependant le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuelles causés par ce dernier avant, pendant son admission et durant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité de son propriétaire.

En cas de dégâts (destruction de box, grillage détruit) occasionnés sur la structure par un chien les frais seront à la charge des maîtres avec factures à l'appui.

Sans nouvelle du propriétaire, après un délai de 3 semaines, l'animal sera remis à un refuge considérant que ses maîtres l'ont abandonné. Ceci ne les dispense en rien du paiement du séjour, et des poursuites judiciaires seront engagées.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Si le propriétaire revient chercher son compagnon plus tôt que prévu, celui-ci s'engage à payer la totalité du séjour réservé. Pour toute annulation de séjour, la réservation reste acquise à la pension et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

De son côté, la pension s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer à tous ses pensionnaires un séjour agréable et surtout répondant à leurs besoins spécifiques.

Nelly Touzeau, Les Chalets des Elfes – 2A La Bossardie 56800 AUGAN – SIRET 897 999 181 000 18

Fait à.....

Le

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :



FICHE D'INFORMATION ANIMAUX

DOCUMENT CONSERVE POUR LES RESERVATIONS ULTERIEURES

Nelly Touzeau, Les Chalets des Elfes – 2A La Bossardaie 56800 AUGAN – SIRET 897 999 181 000 18

LES PROPRIETAIRES :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom de l'animal : _____ Identifié(e) n° : _____

Race ou type : _____ Couleur : _____

Sexe : _____ Poids : _____ Age : _____

Vétérinaire traitant + ville : _____ Stérilisé(e) : Oui / Non – *obligatoire si + de 6 mois*

SON CADRE DE VIE

Son milieu de vie : Studio Appartement Appartement avec balcon Maison Maison avec jardin

A quels moments va-t-il en extérieur ? _____

Avec quels autres animaux cohabites il ? _____

Pour les chats, souhaitez-vous que la chatière soit laissée ouverte durant les nuits ? Oui / Non

SON ALIMENTATION

Croquettes Marque : _____ Quantité / j : _____

Sachets / boîtes Marque : _____ Quantité / j : _____

Dans le tarif de l'hôtel la nourriture est incluse. Non merci, j'apporterai sa nourriture

SON TEMPERAMENT

Joueur très plutôt plutôt pas pas du tout

Craintif très plutôt plutôt pas pas du tout

Sociable avec les humains très plutôt plutôt pas pas du tout

Câlin très plutôt plutôt pas pas du tout

Sociable avec les animaux très plutôt plutôt pas pas du tout

Agressif très plutôt plutôt pas pas du tout

Est-ce qu'il mord ou griffe : jamais souvent parfois

Est-ce qu'il se laisse porter : oui non

Aboiement : parfois souvent très-souvent

Est-ce qu'il marque (urine) : jamais souvent parfois

Ce qu'il aime particulièrement (câlins, caresses, jeux, etc.) : _____

Ce qu'il n'aime pas (mais alors pas du tout) : _____

SA SANTÉ

Votre animal a-t-il été traité contre les puces et vers intestinaux il y a moins d'1 mois ? oui non

Votre animal a-t-il une maladie ou allergie chronique ? oui non si oui laquelle : _____

Votre animal a-t-il des problèmes de santé qui réapparaissent régulièrement ? oui non si oui lesquels : _____

Votre animal a-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, augmentation de la consommation d'eau, troubles digestifs, respiratoires, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires, locomoteurs, problème de la peau, des yeux ou des oreilles, troubles du comportement) ? oui non si oui lesquels : _____

Depuis sa naissance, votre animal a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale, des radiographies ou échographies, analyses sanguines ou d'autres examens pour un problème de santé ? oui non si oui lesquels : _____

Votre animal est-il actuellement sous traitement ? oui non Si oui, lequel (posologie, mode d'administration habituel, attitude de votre animal lors de la prise du traitement) ? _____

Son mode de garde habituel avant son 1er séjour au domaine des Chalets des Elfes :

Comment avez-vous connu Les Chalets des Elfes ? _____

Quelles sont les choses les plus importantes pour vous concernant le séjour de votre animal ? : _____

Je déclare exactes les informations portées sur cette fiche d'information, et m'engage à la mettre à jour en cas de besoin. Fait à : Le : __/__/__ Signature :



Les Chalets des Elfes

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR MORBIHAN
PLOERMEL
Tel. 0297723682 Fax.

24/01/2022
00275

Intitulé du compte

MADAME TOUZEAU NELLY
2 A LA BOSSARDAIE
56800 AUGAN

Domiciliation

Code banque
16006

Code guichet
22011

Numéro de compte
00831078626

Clé RIB
64

IBAN

FR76 1600 6220 1100 8310 7862 664

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP860